



Cahier de revendications industrie alimentaire

2017-2018

1. Exécution de l'accord précédent
2. Pouvoir d'achat: épuisement maximum de la marge salariale
 - Augmentation des barèmes et des salaires réels
 - Augmentation des primes et indemnités (index + augmentation)
 - Enveloppe pour les négociations au sein de l'entreprise
 - Augmentation des frais de déplacement
 - Boulangeries :
 - Prime d'équipe : index + rattrapage
 - Prime de week-end : index + revalorisation
 - Evaluation de la prime brute
 - Timing: 1/1/2017
3. Travail faisable
 - Cadre pour le travail faisable au niveau de l'entreprise avec menu et sanctions / utilisation du tax shift
 - Congé familial rémunéré
 - Congé supplémentaire
 - Élargissement petit chômage
 - Fin de carrière :
 - Amélioration des jours de fin de carrière
 - Réduction du temps de travail à 4/5 pour les travailleurs à partir de 58 ans
 - Crédit-temps:
 - Élargissement du crédit-soins (1/2 et 1/5)
 - Maintenir le crédit-temps sans motif dans le secteur
 - Prolongation des emplois de fin de carrière
 - Intervention dans les frais d'accueil des enfants
4. Augmentation du deuxième pilier



5. Concertation sociale

- Augmentation de la prime syndicale
- Formation syndicale
 - Plus de jours de formation
 - Facilités pour les travailleurs du week-end
- Mandats
 - Prendre en compte les intérimaires pour déterminer le nombre de mandats
 - Augmenter le nombre de mandats
- Installation délégation syndicale
 - Suppression des freins
- Cadre pour les heures supplémentaires volontaires

6. RCC: prolongation maximale

7. Formation:

- CCT sectorielle en exécution de la loi Peeters
- Droit individuel

8. Emploi

- Intérim
 - Aperçu mensuel obligatoire
 - Transformation du travail intérimaire de longue durée en contrat fixe
 - Seuil maximal mensuel/annuel
 - Droit à un contrat à durée indéterminée
 - Formation qualifiante pour des emplois dévolus à la sous-traitance
 - Intégrer les travailleurs E.T.A. (projet pilote)
 - Emplois Rosetta

9. Reconduction des CCT existantes